



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLÉ Bruno	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY	FILIPPI Laurent
SAINT OURS	ALLARD Louis
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2023

Exécutoire le : 4 - DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 4 - DEC. 2023

Visée le : 15 NOV. 2023

TRANSITION ENERGETIQUE

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études énergétiques de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE2 « Sequoia » Avenant n°1

Monsieur le président rappelle la délibération du 7 juin 2022 relative à la participation de Grand Lac à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE2 « Sequoia ». La communauté d'agglomération de Grand Lac a répondu à cet AMI au côté du SDES, du SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie), de Grand Chambéry, de Grand Annecy et de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Pour rappel, le programme ACTEE – Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique, financé par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) est porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Il a pour objectif de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cet appel à projets Sequoia a permis de financer pour Grand Lac :

- L'achat d'une solution de suivi des consommations d'énergie,
- La réalisation d'un diagnostic thermique sur les principaux bâtiments consommateurs d'énergie, dont les gymnases, Aqualac et les bureaux et ateliers du site Lepic,
- La maîtrise d'œuvre de la rénovation de la toiture des gymnases n°1 et 2 sur Marlioz.

Lors de l'été 2023, la FNCCR a annoncé un assouplissement des règles de financement pour Sequoia, si bien que de nombreuses dépenses non éligibles jusqu'à présent le sont devenues. La période d'éligibilité des dépenses a également été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023. L'enveloppe dédiée au « SEQUOIA Pays de Savoie » approchera à la suite de ces évolutions la somme de 2 millions d'euros.

Une nouvelle répartition entre les membres du groupement est donc proposée :

Récapitulatif par membre	SDES	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Ressources Humaines - Aide sollicitée par membre	137 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €
Outils de suivi de conso - Aide sollicitée par membre	30 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €	40 000 €	- €
Etudes énergétiques - Aide sollicitée par membre	90 000 €	50 000 €	115 000 €	15 000 €	45 000 €	25 000 €
Maîtrise d'œuvre - Aide sollicitée par membre	325 000 €	332 000 €	190 000 €	20 000 €	65 000 €	243 000 €
Total - Aide sollicitée par membre	582 000 €	562 000 €	355 000 €	45 000 €	150 000 €	268 000 €

Il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage des études énergétiques de l'AMI ACTEE 2 SEQUOIA au SDES.

Les crédits étaient inscrits au budget 2022 et 2023, les opérations concernant Grand Lac ont d'ores et déjà été réalisées.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention SEQUOIA avec le SDES.

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 33- Présents : 23- Présents et représentés : 25- Votants : 25- Pour : 25- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2

(PRO-INNO 52)

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

AAP SEQUOIA

Session 1

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7^e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

Le **SDES, Territoire d'Énergie Savoie (Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)**, représenté par Michel DYEN, son Président, habilité aux fins des présentes par la délibération n° BS 07-05-2020 du 29 octobre 2020

Désigné ci-après par « le SDES » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté d'agglomération Grand Chambéry**, représentée par Philippe GAMEN son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du **XXX**

Désignée ci-après par « Grand Chambéry » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

Grand Lac Communauté d'Agglomération, représentée par Renaud BERETTI son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du **XXX**

Désignée ci-après par « Grand Lac » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

Le **Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie - SYANE**, représenté par Jean-Paul AMOUDRY son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du **XXX**

Désigné ci-après par « le SYANE » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

Grand Annecy Agglomération, représentée par Frédérique LARDET sa Présidente, habilitée aux fins des présentes par délibération du **XXX**

Désignée ci-après par « Grand Annecy » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**, représentée par Josiane LEI sa Présidente, habilitée aux fins des présentes par délibération du **XXX**

Désignée ci-après par « Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

Préambule

Les Parties ont conclu une Convention portant sur la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (ci-après « la Convention »).

Suite aux demandes de modifications du projet formulées par les Parties, et après validation du Jury du Programme ACTEE, les Parties ont souhaité, par voie d'avenant, procéder à la modification de ladite Convention.

Le présent avenant intègre les modifications sus mentionnées.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Modification de l'article 2 de la Convention

L'article 2 de la Convention est modifié de la manière suivante :

« Les Bénéficiaires prévoient les actions suivantes dont le contenu est détaillé en annexe (annexe1) :

Pour répondre à ces ambitions, le groupement utilisera les moyens d'actions, tous complémentaires suivants :

Le groupement souhaite utiliser les 4 typologies d'actions financées par le présent AMI pour déclencher auprès des communes, des travaux de rénovation énergétique performante de leurs bâtiments :

- Les postes d'économies de flux ACTEE seront créés au SDES et au SYANE pour agir chacun sur les 2 intercommunalités de leur département, membres du groupement ;
- L'aide au financement d'outils et d'équipements de mesure et de suivi permettra leur acquisition pour des usages divers : logiciel de suivi de consommations énergétiques pour le suivi des marchés de fourniture d'électricité et de gaz du SDES et du SYANE, ainsi que le suivi des consommations énergétiques dans le cadre des missions des CEP / économe de flux ACTEE ; enregistreurs de température et de CO2, sous-compteurs d'énergie, sondes de températures et caméras thermiques ;
- Des études approfondies (audits thermiques avec simulation thermique dynamique suivant les cas, études de substitution du système de chauffage, études de faisabilité de travaux...) seront réalisées par les collectivités sur les bâtiments qu'elles auront identifiés au stade de la candidature. Un SDIE est prévu par le SDES. Les économies de flux ACTEE s'appuieront sur les résultats de ces études pour définir les programmes de travaux et le plan d'investissements qui en découleront.
- L'aide au financement de la maîtrise d'œuvre sera utilisée pour des projets de rénovation énergétique de bâtiments des communes accompagnées par le SDES et le SYANE, ainsi que par les autres membres du groupement

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 3 992 561 euros HT entre le 01/01/2021 et le 31/12/2023. Le détail du budget est décrit en annexe (annexe 2) »

Article 2 : Modification de l'article 4 de la Convention

L'article 4 de la Convention est modifié de la manière suivante :

"Le montant global des fonds attribués sera de 1.962.000 d'euros HT."

Article 3 : Modification de l'annexe 1 de la convention

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 4 : Modification de l'annexe 2 de la Convention

L'annexe 2 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

Article 5 : Mesures d'ordre

Toutes les stipulations de la Convention non contraires à celles du présent avenant demeurent applicables, étant précisé que les stipulations du présent avenant prévaudront en cas de contestation.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Fait en 7 exemplaires originaux

A, le

Pour la FNCCR,
Le Président
Xavier PINTAT

Pour le SDES, Territoire
d'Energie Savoie,
Le Président
Michel DYEN

Pour le SYANE,
Le Président
Jean-Paul AMOUDRY

Pour la Communauté
d'Agglomération
Grand Chambéry,
Le Président
Philippe GAMEN

Pour la Communauté
d'Agglomération Grand Lac,
Le Président
Renaud BERETTI

Pour la Communauté de communes
Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
La Présidente
Josiane LEI

Pour la Communauté
d'Agglomération
Grand Annecy,
La Présidente
Frédérique LARDET

PROGRAMME
ACTEE
Financer et accompagner la
rénovation énergétique des
bâtiments publics



Annexe 1 : Actions

Etudes techniques

Cinq types d'études sont prévues :

- ▶ Conseil en Orientation Energétique (COE)
- ▶ Audit thermique avec ou sans Simulation Thermique Dynamique
- ▶ Schéma directeur immobilier
- ▶ Etude de faisabilité de travaux : 10 bâtiments concernés
- ▶ Etude de substitution de système de chauffage au fioul ou au gaz : 10 bâtiments concernés

Postes d'économies de flux

Les fonds ACTEE permettront le recrutement de cinq économistes de flux ACTEE, soit deux au SDES et trois au SYANE.

Grand Chambéry et Grand Lac : une part importante des communes sont déjà adhérentes au service CEP du SDES (28 communes sur 66 communes) ; les économistes de flux ACTEE travailleront de manière complémentaire avec les CEP déjà en poste dans la mesure où ils permettront de pousser les pré-diagnostic réalisés par lesdits CEP pour mener les communes jusqu'à la phase travaux en travaillant plus particulièrement sur les missions déclinées ci-après : analyse des bilans énergétiques et pré-diagnostic réalisés par les CEP ainsi que des audits réalisés par des bureaux d'études privés, ingénierie financière des projets, assistance technico-économique en phase travaux et accompagnement après travaux.

Grand Annecy et la CCPEVA : le service de conseil en énergie n'est actuellement déployé que sur 7 communes sur 56 ; aussi, une trentaine de nouvelles communes souhaitent bénéficier d'un accompagnement par un économiste de flux qui réaliseront donc l'ensemble des missions qui leur sont dévolues.

Outils de mesure, petits équipements, logiciels de suivi

Plusieurs types d'équipements de mesure seront acquis par les collectivités membres de ce dossier pour être mis à la disposition des communes :

- ▶ enregistreurs de température : l'utilité de ces matériels consiste principalement à optimiser les températures de consignes en période d'occupation et de réduire en période d'inoccupation ;
- ▶ sous-compteurs communicants d'énergie, de gaz, d'électricité et d'eau. Ces sous-compteurs ont pour but de suivre plus finement les consommations de certains groupes de bâtiments actuellement regroupés sur un seul point de comptage ; On peut rajouter à ce nombre 12 bâtiments qui seront équipés de sous-compteurs communicants et de sondes de températures pour optimiser les GTB/GTC existantes ;
- ▶ capteurs de CO2 et d'hygrométrie ainsi que 2 anémomètres. Ces outils permettront d'évaluer la qualité de l'air intérieur des bâtiments, en particulier pour les écoles maternelles et élémentaires ;
- ▶ 3 caméras thermiques. Cet outil permet aux conseillers en énergie des syndicats d'analyser les déperditions thermiques mais aussi de vérifier la bonne mise en œuvre de certains travaux.



Par ailleurs, le SDES et le SYANE souhaitent acquérir en commun un logiciel de suivi de consommations énergétiques qui aura 2 fonctions principales : le suivi des marchés de fourniture d'électricité et de gaz et le suivi des consommations énergétiques dans le cadre des missions des économistes de flux ACTEE. Cet outil aura ainsi pour objectifs :

- ▶ L'optimisation du temps de traitement des factures par les économistes de flux ACTEE pour produire les bilans énergétiques des communes ;
- ▶ Le partage avec la collectivité d'un bilan énergétique de son patrimoine ;
- ▶ Le contrôle de la facturation et la mise en place d'alertes ;
- ▶ Le suivi des installations de comptage et de monitoring ;
- ▶ Le lien vers la plateforme OPERAT pour le suivi des bâtiments concernés par le décret tertiaire.

Par ailleurs, Grand Lac et Grand Annecy souhaitent également investir dans un logiciel de suivi des fluides et de gestion de son patrimoine, qui leur permettront de paramétrer et importer des données de référence des équipements mais aussi d'optimiser le fonctionnement des GTB des équipements dotés.

Maîtrise d'œuvre

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) : La CCPEVA souhaite faire appel à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la passation d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) sur des bâtiments de leur patrimoine.

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation globale de bâtiments, de la conception à la réalisation : Plusieurs collectivités ont déjà identifié des projets de rénovation pour un ou plusieurs bâtiments de leur patrimoine. Les collectivités peuvent souhaiter un accompagnement par un maître d'œuvre pour piloter le projet de rénovation globale. Les fonds ACTEE vont permettre de financer la maîtrise d'œuvre complète de la conception jusqu'à la réalisation, ainsi que les prestations du maître d'ouvrage dans le contrôle de la performance et ce, tant sur les bâtiments adaptés au CPE que sur ceux généralement moins importants en surface mais plus nombreux. Une vingtaine de bâtiments a été identifié pour une mission de maîtrise d'œuvre conception/réalisation en vue d'une rénovation énergétique globale.

Annexe 2 : Budget prévisionnel

Membre du groupe	Coordonnateur	Porteur de projet 2	Porteur de projet 3	Porteur de projet 4	Porteur de projet 5	Porteur de projet 6
Nom	SDES	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Commentaire						
Lot 1 - Ressources humaines - Economies de flux	SDES	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Economies de flux	EF					
Salaire annuel (€/an)		49 074,63 €				
Nombre de mois en poste		36				
Action Lot 1 - Coût global		147 223,89 €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		73 611,95 €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		73 611,95 €	- €	- €	- €	- €
Commentaires						
Economies de flux	EF					
Salaire annuel (€/an)		49 074,63 €				
Nombre de mois en poste		31				
Action Lot 1 - Coût global		126 776,13 €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		63 388,06 €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		63 388,06 €	- €	- €	- €	- €
Commentaires						
Economies de flux	EF					
Salaire annuel (€/an)			44 000,00 €			
Nombre de mois en poste			30			
Action Lot 1 - Coût global		- €	110 000,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		- €	55 000,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		- €	55 000,00 €	- €	- €	- €
Commentaires						
Economies de flux	EF					
Salaire annuel (€/an)			43 000,00 €			
Nombre de mois en poste			30			
Action Lot 1 - Coût global		- €	107 500,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		- €	53 750,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		- €	53 750,00 €	- €	- €	- €
Commentaires						
Economies de flux	EF					
Salaire annuel (€/an)			45 000,00 €			
Nombre de mois en poste			22			
Action Lot 1 - Coût global		- €	82 500,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		- €	41 250,00 €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		- €	41 250,00 €	- €	- €	- €
Commentaires						
<i>EF supplémentaire pour compenser décal de recrutement</i>						
Nombre d'ETP pour le groupement	9					
Lot 1 - Ressources humaines - Prestations intellectuelles	SDES	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
TYPE DE PRESTATION						
Nombre d'études programmées en 2021						
Nombre d'études programmées en 2022						
Nombre d'études programmées en 2023						
Nombre total d'études		0	0	0	0	0
Coût unitaire						
Action Lot 1 - Coût global		- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible		- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée		- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires						
Lot 1 - Coût global par membre		274 000 €	300 000 €	- €	- €	- €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre		137 000 €	150 000 €	- €	- €	- €
Lot 1 - Total des coûts pour le groupement		574 000 €				
Lot 1 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement		287 000 €				
		Taux d'aide : 50%		Plafond par membre		

Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	S2&S	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Equipements de mesure et de télérélevé			Sous-compteurs communicants chauffage, gaz, électricité, eau	Instrumentation bâtiment pour optimiser GTB/GTC	Instrumentation consommations électriques	
Nombre			45	3	1	
Coût unitaire			1 500,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	
Action Lot 2 - Coût global			67 500,00 €	12 000,00 €	2 000,00 €	
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible			33 750,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée			33 750,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	
Commentaires						
Equipements mobiles de diagnostic thermique	2 caméras thermiques, 1 anémomètre Testo, enregistreurs CO2 et enregistreurs TESTD	2 mallettes avec 1 caméra thermique et 1 anémomètre				
Nombre	1	1				
Coût unitaire	20 000,00 €	10 500,00 €				
Action Lot 2 - Coût global	20 000,00 €	10 500,00 €				
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	10 000,00 €	5 250,00 €				
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	10 000,00 €	5 000,00 €				
Commentaires						
Outil logiciel	Logiciel Deepki	Logiciel Deepki	Logiciel Eveter / Diagbox	Logiciel Anazoo	Logiciel Sobre Energie / Enantea	
Nombre	1	1	1	1	1	
Coût unitaire	40 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	8 000,00 €	78 000,00 €	
Action Lot 2 - Coût global	40 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	8 000,00 €	78 000,00 €	
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	20 000,00 €	25 000,00 €	16 250,00 €	4 000,00 €	39 000,00 €	
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	20 000,00 €	25 000,00 €	16 250,00 €	4 000,00 €	39 000,00 €	
Commentaires						
Lot 2 - Coût global par membre	40 000 €	60 500 €	100 000 €	20 000 €	80 000 €	
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	30 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €	40 000 €	
Lot 2 - Total des coûts pour le groupement	228 500 €					
Lot 2 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	160 000 €					
			Taux d'aide 52%	Plafond par membre		

Lot 3 - Etudes Techniques	S2&S	SYANE	CA Grand Chambéry	CA Grand Lac	CA Grand Annecy	CCPEVA
Autres	SDNE			Conseil en Orientation Energétique	Conseil en Orientation Energétique	
Nombre d'études programmées en 2021						
Nombre d'études programmées en 2022						
Nombre d'études programmées en 2023						
Nombre total d'études programmées	1	0	0	0	1	0
Coût unitaire	55 825,00 €				20 000,00 €	
Action Lot 3 - Coût global	55 825,00 €				20 000,00 €	
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	27 912,50 €				10 000,00 €	
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	27 912,50 €				10 000,00 €	
Commentaires						
Audits énergétiques	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)	Audits thermiques et préconisations (avec ou sans STD)
Nombre d'études programmées en 2021	20	20	16			10
Nombre d'études programmées en 2022	20	20	16	4		10
Nombre d'études programmées en 2023			2	4		6
Nombre total d'études programmées	40	40	34	8	6	20
Coût unitaire	3 000,00 €	2 500,00 €	6 000,00 €	3 750,00 €	3 333,33 €	2 500,00 €
Action Lot 3 - Coût global	120 000,00 €	100 000,00 €	204 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €	50 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	60 000,00 €	50 000,00 €	102 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	58 348,00 €	50 000,00 €	102 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €
Commentaires						
Etudes de faisabilité			Etude de faisabilité de travaux		Etude de faisabilité de travaux	
Nombre d'études programmées en 2021			2			
Nombre d'études programmées en 2022					1	
Nombre d'études programmées en 2023						
Nombre total d'études programmées	0	0	2	0	1	0
Coût unitaire			13 000,00 €		50 000,00 €	
Action Lot 3 - Coût global			26 000,00 €		50 000,00 €	
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible			13 000,00 €		25 000,00 €	
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée			13 000,00 €		25 000,00 €	
Commentaires						
Etudes de faisabilité	Etude de substitution de systèmes de chauffage			Etude de substitution de systèmes de chauffage		
Nombre d'études programmées en 2021						
Nombre d'études programmées en 2022						
Nombre d'études programmées en 2023						
Nombre total d'études programmées	4	0	0	0	0	0
Coût unitaire	1 871,50 €			3 000,00 €		
Action Lot 3 - Coût global	7 485,00 €					
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	3 742,50 €					
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	3 742,50 €					
Commentaires						
Lot 3 - Coût global par membre	183 311 €	100 000 €	130 000 €	30 000 €	90 000 €	50 000 €
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	90 000 €	50 000 €	115 000 €	15 000 €	45 000 €	25 000 €
Lot 3 - Total des coûts pour le groupement	681 311 €					
Lot 3 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	330 999 €					
			Taux d'aide 52%	Plafond par membre		

Lot 4 - Maîtrise d'œuvre	SDER	SYAUR	CA Grand Chambéry	CA Grand Les	CA Grand Annecy	CCPEVA
AMO CPE	MOE des communes	MOE des communes				Etude de faisabilité et de cadrage du contrat de performance énergétique
Plafond selon cout global Lot 3 (hors bonus)						
Action Lot 4 - Coût global	700 000,00 €	650 000,00 €				8 500,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE éligible	360 000,00 €	320 000,00 €	- €	- €	- €	8 500,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée	325 000,00 €	332 000,00 €	- €	- €	- €	8 500,00 €
Commentaires						
Etude de Maîtrise d'œuvre			MOE classique	MOE classique	MOE classique	MOE Classique
Plafond selon cout global Lot 3						
Action Lot 4 - Coût global			450 000,00 €	25 000,00 €	81 250,00 €	500 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE éligible	- €	- €	360 000,00 €	20 000,00 €	65 000,00 €	400 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée	- €	- €	190 000,00 €	20 000,00 €	65 000,00 €	234 500,00 €
Commentaires						
Lot 4 - Coût global par membre	700 000 €	650 000 €	450 000 €	25 000 €	81 250 €	508 500 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	325 000 €	332 000 €	190 000 €	20 000 €	65 000 €	243 000 €
Lot 4 - Total des coûts pour le groupement	2 414 750 €					
Lot 4 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	1 175 000 €					
			Taux d'aide : 30% du CG lot 3	Plafond par membre : - €	Plafond/commune rurale -3500 hab : 0 000 € (2 bat min.)	

Récapitulatif							
Récapitulatif par membre	SDER	SYAUR	CA Grand Chambéry	CA Grand Les	CA Grand Annecy	CCPEVA	
Lot 1 - Coût global par membre	274 000 €	300 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Lot 2 - Coût global par membre	60 000 €	60 500 €	100 000 €	20 000 €	80 000 €	- €	- €
Lot 3 - Coût global par membre	183 311 €	100 000 €	230 000 €	30 000 €	90 000 €	50 000 €	50 000 €
Lot 4 - Coût global par membre	700 000 €	650 000 €	450 000 €	25 000 €	81 250 €	508 500 €	508 500 €
Total - Coût global par membre	1 217 311 €	1 110 500 €	780 000 €	75 000 €	251 250 €	558 500 €	558 500 €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	137 000 €	150 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	30 000 €	30 000 €	50 000 €	10 000 €	40 000 €	- €	- €
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	90 000 €	50 000 €	115 000 €	15 000 €	45 000 €	25 000 €	25 000 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	325 000 €	332 000 €	190 000 €	20 000 €	65 000 €	243 000 €	243 000 €
Total - Aide ACTEE sollicitée par membre	582 000 €	562 000 €	355 000 €	45 000 €	150 000 €	268 000 €	268 000 €
Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée					
Lot 1 Ressources humaines	574 000 €	287 000 €					
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	320 500 €	160 000 €					
Lot 3 Etudes techniques	683 311 €	339 999 €					
Lot 4 Maîtrise d'œuvre	2 414 750 €	1 175 000 €					
Total des lots	3 992 561 €	1 962 000 €					





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les études énergétiques de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE2 " Sequoia " entre Grand Lac et le SDES - Avenant n.1 -

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : d4749 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231107-d4749-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

